

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 5 mars 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1  
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2  
M. Éric Girard - conseiller siège no 3  
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4  
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5  
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte 20 h 15.

2019-03-037

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en supprimant le point 10.1 qui est pareil au point 4.6.



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

Séance ordinaire du conseil municipal  
du 15 janvier 2019 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019
- 4. Administration et finances**
  - 4.1. Liste des comptes à payer
  - 4.2. Assurances
  - 4.3. Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec
  - 4.4. Semaine Nationale de la santé mentale 2019
  - 4.5. Demandes des organismes
    - 4.5.1 Club de Patinage Artistique du Grand Daveluyville
    - 4.5.2 Club de Voitures Anciennes Daveluyville inc.
    - 4.5.3 Carrefour des générations du Grand Daveluyville
    - 4.5.4 Feuillet Paroissial
  - 4.6. Entretien ménager des bureaux municipaux
- 5. Sécurité publique**
  - 5.1. Borne sèche
- 6. Travaux publics**
  - 6.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 6.2. Demande d'autorisation – circulation sur les voies publiques
  - 6.3. Remorque Radar
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Aménagement et urbanisme**
  - 8.1. Travaux cours d'eau Joseph- Larivière
  - 8.2. 3<sup>e</sup> rue - vente
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Sujets divers**
  - ~~10.1. Entretien ménager des bureaux municipaux~~
  - 10.2. Déneigement de la toiture des bureaux municipaux
  - 10.3. Tour d'observation – consultation publique
- 11. Rapport des élus**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

Adoptée.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-03-038

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019.

Adoptée.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-03-039

#### 4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

#### Revenus

Taxes	41 700,24 \$
Permis	0 \$
Location salle	175,00 \$
Remboursement TVQ	13 101,13 \$
Remboursement FSS payé en trop en 2018	43,69 \$
Subv. Accessibilité aux bâtiments	31 402,00 \$
Subv. PARR 2018	14 000,00 \$
OSBL Site Touristique (frigo)	1 001,71 \$
Divers	0 \$
Total	101 423,77 \$

#### Dépenses

Paies élus	2 357,05 \$
Salaires employés	3 810,08 \$
Comptes payés	2 989,86 \$
Comptes à payer	35 776,20 \$
Total	44 933,19 \$

Adoptée

2019-03-040

#### 4.2 ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances de la municipalité prend fin le 10 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 propositions d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE les couvertures d'assurances proposées sont comparables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre faite par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie mutuelle de dommages et qu'elle détient les permis requis émis par les autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité devienne membre de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

Que la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion;

Que la municipalité contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 22 février 2019;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT**.

Adoptée

#### **4.5 DEMANDES DES ORGANISMES**

**2019-03-043**

##### **4.5.1 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DU GRAND DAVELUYVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique du Grand Daveluyville a fait parvenir une demande de commandite à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite est dans le cadre de leur spectacle de fin d'année qui aura lieu le 30 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les activités où les citoyens, citoyennes de Maddington Falls peuvent participer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un montant de 50 \$ au Club de Patinage Artistique du Grand Daveluyville pour le spectacle de fin d'année.

Adoptée

**2019-03-044**

##### **4.5.2 CLUB DE VOITURES ANCIENNES DAVELUYVILLE INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Voitures Anciennes Daveluyville inc. a fait parvenir une demande de commandite à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite est dans le cadre de la 38<sup>e</sup> édition du Festival de Voitures Anciennes et Modifiées qui aura lieu les 18 et 19 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les activités où les citoyens, citoyennes de Maddington Falls peuvent participer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un montant de 50 \$ au Club de Voitures Anciennes Daveluyville inc. pour la 38<sup>e</sup> édition de leur Festival.

Adoptée

**2019-03-045**

##### **4.5.3 CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS DU GRAND DAVELUYVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des générations du Grand Daveluyville fera un spectacle bénéfiques les 12 et 13 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Carrefour des générations du Grand Daveluyville est d'obtenir gratuitement des photocopies de leur publicité afin de faire un plipostage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'implique pas des frais énormes pour la Municipalité (papier et encre);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande du Carrefour des générations du Grand Daveluyville.

Adoptée

**2019-03-046**

##### **4.5.4 FEUILLET PAROISSIAL**

CONSIDÉRANT QUE l'Imprimerie Limoilou inc a fait parvenir la demande de renouvellement pour l'espace publicitaire de la Municipalité dans le feuillet paroissial;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Éric Girard  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial pour un montant de 190 \$ avant taxes.

Adoptée

2019-03-047

#### 4.6 ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a reçu la démission de la personne qui faisait l'entretien ménager des bureaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par M. Éric Girard  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir, par publipostage, une offre de service afin de trouver une personne pour faire l'entretien ménager des bureaux municipaux.

Que ce publipostage soit accompagné l'avis de recherche afin de trouver quelqu'un qui pourra superviser la coupe des arbres tel que mentionné à la résolution 2019-01-018.

Que ces annonces soient publiées également sur le site Internet et le panneau numérique.

Adoptée

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-048

#### 5.1 BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 107-07-18 a été adoptée le 9 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution était à l'effet de demander à la MRC s'il était possible d'installer une borne sèche au 441, rang de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska n'a pas à se prononcer sur ce sujet mais qu'une demande à la CPTAQ devait être faite;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 janvier 2019, le *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec* est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement autorise une municipalité à installer et utiliser une borne sèche sans l'autorisation de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE; M. Fabien Pelletier s'est déplacé et qu'il a constaté que cet emplacement serait idéal pour l'installation d'une borne sèche et que le lac contient plus de 732 000 gallons;

CONSIDÉRANT QUE; M. Fabien Pelletier a transmis les informations à la *Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes* et que cette dernière a approuvé l'emplacement lors de sa séance du 3 juillet 2018 par la résolution 2018-07-45 qui se lit comme suit :

#### « 2018-07-45. INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE À MADDINGTON

Lors de la rencontre du 3 juillet 2018, il a été discuté d'une possibilité d'un emplacement pour une borne sèche au 441, rang de la Rivière à Maddington. Une visite du lieu a été faite par le directeur-incendie, M. Éric Bergeron ainsi que le président, M. Gaétan Légaré et ils ont approuvé l'emplacement. Pour répondre aux exigences du schéma de couvertures de risques, il serait important et primordial d'avoir accès à une borne sèche à cet endroit pour un rendement plus efficace lors d'un incendie. »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

De mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec le propriétaire du 441, rang de la Rivière afin d'autoriser l'installation d'une borne sèche sur sa propriété.

De vérifier le volume d'eau du lac.

Adoptée

Mme Denise Houle et M. Éric Girard ne sont pas d'accord avec le volume d'eau que contient le lac.

## 6. TRAVAUX PUBLICS

2019-03-049

### 6.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 55 822 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2019-03-050

### 6.2 DEMANDE D'AUTORISATION – CIRCULATION SUR LES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Blé d'Inde de Saint-Célestin a fait parvenir une demande d'autorisation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est d'avoir l'autorisation d'emprunter les voies publiques de Maddington Falls lors de leur randonnée de vélos;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'implique aucun coût pour la Municipalité de Maddington Falls;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le Festival du Blé d'Inde d'emprunter les voies publiques dans le cadre de leur randonnée de vélos.

Adoptée

2019-03-051

### 6.3 REMORQUE RADAR

CONSIDÉRANT QUE la remorque radar est disponible encore cette année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a fait un calendrier pour désigner où sera la remorque durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la remorque serait à Maddington Falls la semaine du 22 au 28 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le calendrier pour la remorque fait par la MRC d'Arthabaska.

D'informer la MRC d'Arthabaska que la municipalité est prête à recevoir la remorque radar pour une seconde semaine à l'automne si elle est disponible.

D'installer la remorque sur la route 261 à l'entrée du village (près du Lac Ginette).

Adoptée

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2019-03-052**

### **8.1 TRAVAUX COURS D'EAU JOSEPH LARIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention faite par M. Gamelin, le 10 décembre 2018 pour la branche 2 du cours d'eau Joseph Larivière;

CONSIDÉRANT QUE la problématique d'écoulement du cours d'eau causé par l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la demande faite par M. Grégoire, de la MRC d'Arthabaska, suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la branche 2 du cours d'eau Joseph Larivière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Maddington Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Grégoire de la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à creuser le fossé afin d'enlever les sédiments accumulés;

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soit à la charge des propriétaires bordant la branche 2 du cours d'eau Joseph Larivière au mètre linéaire.

Que la résolution 2019-02-034 soit remplacée par la présente résolution.

Adoptée

### **8.2 3<sup>E</sup> RUE - VENTE**

Suite à des discussions, le sujet est reporté car le conseil est en attente d'informations

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

## **10. SUJETS DIVERS**

**2019-03-053**

### **10.2 DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DES BUREAUX MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment municipal montre des signes de faiblesse;

CONSIDÉRANT QUE la pesanteur de la neige, qui y est en grande quantité, peut être responsable de ces signes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à trouver un déneigeur de toiture et à lui octroyer le contrat de déneigement de la toiture.

Adoptée

2019-03-054

**10.3 TOUR D'OBSERVATION – CONSULTATION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs discussions ont lieu sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE quatre élus désirent prendre un vote sur la continuité du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Un vote est pris concernant la continuité du projet :

Les conseillers pour la continuité du projet :  
Mme Diane Mercier et M. Fabien Pelletier

Les conseillers contre la continuité du projet :  
Mmes Eve-Lyne Marcotte et Denise Houle, MM. Éric Girard et Gaétan Légaré.

Il est donc résolu à la majorité des conseillers présents de mettre fin au projet de la Tour d'observation.

**11. RAPPORT DES ÉLUS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-03-055

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;  
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par M. Éric Girard

Que la séance soit levée à 22 h 10.

Adoptée

---

Ghislain Brûlé,  
Maire

---

Stéphanie Hinse,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière